

M 059A/2022

MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy

Exposé des motifs

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

De plus en plus de communes se lancent dans la mise en place d'un plan de mobilité scolaire, visant à sécuriser les trajets de la maison à l'école et à instaurer les besoins spécifiques des enfants dans l'aménagement urbain, conformément au Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 du Canton.

L'idée est de mettre la vision de l'enfant au cœur du processus avec une démarche participative. Une enquête est réalisée auprès des parents, des enfants et des enseignant-es afin de connaître les habitudes de mobilité des écolières et écoliers sur le chemin de l'école. Elle permet de déterminer quels chemins empruntent les enfants pour venir à l'école et les secteurs dangereux.

Un bilan de mobilité est élaboré suite aux informations récoltées, puis des recommandations sont proposées. Tout au long du processus, l'accent est mis sur l'information et la sensibilisation de toutes et tous.

Ces mesures sont complémentaires, car il est aussi important de promouvoir un chemin sécurisé en dehors des horaires des patrouilleuses scolaires ou sur les différents trajets empruntés par les écolières et écoliers. Du point de vue de la santé et de l'environnement, l'idée est aussi de favoriser l'exercice physique et de préserver la qualité de l'air en encourageant la mobilité douce et active.

Les prix varient entre 25'000 CHF et 37'000 CHF selon les écoles. Il est toutefois possible de regrouper les écoles afin de diminuer les dépenses et la démarche peut être répartie sur plusieurs années.

La Ville de Genève, les communes de Meyrin, Vernier, Chênes-Bougeries, Genthod, Dardagny mais aussi le canton de Vaud, Fribourg et le Valais ont d'ores-et-déjà adopté des plans de mobilité scolaire pour leurs territoires.

Ainsi, vu :

- que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires genevois ;
- la motion M 2364 « pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école », votée à l'unanimité du Grand Conseil genevois le 12 mai 2017.

Par ces motifs, le Conseil municipal charge le Conseil administratif :

D'étudier les opportunités et les coûts de la mise en œuvre de plans de mobilité scolaire à Lancy, tenant compte des mesures existantes.

Conseil municipal du 24 février 2022

Motion renvoyée à la Commission de l'aménagement du territoire par 30 oui, 0 non, 4 abstentions

Conseil municipal du 26 janvier 2023

Motion amendée acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention